

Séance du 30 mars 2016

L'an deux mil seize, le 29 mars à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 21 mars 2016

Présents : MM DAURIAN B, PORTES JM, BARBE C, MISTLER JM, PLANTON M, RAIMAUT V, M LESBEGUERIE T.

MMES LAFARGUE J, LALANE S, BEZIADE S, SERES A.

Absents : M DUBERGEY L, M PLATON, Mme DARCOS ML

Procuration : M PLATON Michel à M DAURIAN B, Mme DARCOS ML

Secrétaire de séance : Mme LAFARGUE

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité

1 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (DELIB2016/03/003)

Sous la présidence de M MISTLER JM, M PORTES prend la parole et présente les comptes administratifs de la commune, et des budgets annexes.

1° COMMUNE

Fonctionnement :

Dépenses : 630 910.54 € Recettes : 645 805.73 €

Excédent de fonctionnement dégagé pour l'année : 14 895.19 €

Investissement :

Dépenses : 129066.68 € Recettes : 85 920.41 €

Déficit d'investissement pour l'année : 43 146.27 €

2° MULTIPLE RURAL

Fonctionnement :

Dépenses : 668 € Recettes : 6 790.74 €

Excédent de fonctionnement pour 2015 : 6 122.74 €

Investissement :

Dépenses : 5267.65 € Recettes : 5 062.12 €

Déficit d'investissement : 205.53 €

3° SALON DE COIFFURE

Fonctionnement :

Dépenses : 495.06 € Recettes : 3 074.70 €

Excédent de fonctionnement : 3185.81

Investissement :

Dépenses : 2 347.56 € Recettes : 2 237.90 €

Déficit d'investissement : 109.66 €

4° CERCLE

Fonctionnement :

Dépenses : 1 213.15 € Recettes : 5 282.67 €

Excédent de fonctionnement : 4 069.52 €

Investissement :

Dépenses : 21887.28 Recettes : 40 000 €

Il y a des restes à réaliser en dépenses pour 21 545 €

Les budgets annexes sont autonomes. Les loyers financent les annuités d'emprunts.

M le maire se retire pour le vote de tous les comptes administratifs 2015.

Sous la présidence de M MISTLER JM, les comptes administratifs de la commune et des 3 budgets annexes sont adoptés à l'unanimité.

II APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 (DELIB2016/003/004)

Les comptes de gestion de la commune, salon de coiffure, Multiple rural et cercle présentés par le percepteur, sont identiques aux comptes administratifs. Ils sont adoptés à l'unanimité par les membres présents.

III VOTE DES 3 TAXES (DELIB2016/003/005)

M PORTES rappelle que l'augmentation des taux de la TH et FB en 2015 a permis d'augmenter les recettes de 7000 € environ.

Pour cette année la commission ne souhaite pas procéder à une nouvelle augmentation.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer pour l'année 2016, les taux identiques à 2015 soit :

➤ Le montant des allocations compensatrices revenant à la commune s'élève à 17 960 €

	Pour mémoire TAUX 2015	BASES 2016 PREVISIONNELLES	TAUX 2016	PRODUITS
TH	14.01%	732 100	14.01	102 567
F B	17.09%	486 400	17.09	83 126
FNB	81.33 %	40 500	81.33	32 939
			total	218 632

Soit un produit fiscal total de 236 592 €

IV AFFECTATION DES RESULTATS 2015

1) COMMUNE (DELIB2016/003/006)

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 38 327,36€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 235 263,60€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -43 146,27€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 14 895,19€

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En recettes pour un montant de : 14 473,00€

En dépenses pour un montant de : 45 306,45€

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 35 652,36€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 35 652,36€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 214 506,43€

2 SALON DE COIFFURE (DELIB 2016/003/06B)

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 606,17€

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -2 237,90€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -109,66€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 2 579,64€

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 2 347,56€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 2 347,56€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 838,25€

3 MULTIPLE RURAL (DELIB2016/06/06C)

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -5 062,12€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 10 200,53€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -205,53€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 6 122,74€

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 5 267,65€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 5 267,65€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 11 055,62€

4 CERCLE (DELIB2016/06/06A)

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 18 112,72€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 4 069,52€

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 21 545,00€

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 3 432,28€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 3 432,28€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 637,24€

V SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES (DELIB2016/03/007)

Toutes les associations ont présenté les comptes de résultats. Certaines ont demandé de nouvelles subventions.

Toutefois, en accord avec la commission des finances il est décidé de geler le montant des subventions. Elles resteront identiques à celles de 2015.

Une subvention exceptionnelle est accordée à l'école de Cudos pour l'organisation d'un voyage découverte, sur le bassin d'Arcachon, pour un montant de 653 € qui permettra de financer le transport.

La subvention versée à l'Equipe St Vincent est réajustée car, sur 2015, 7 familles ont fréquenté la structure (70 € par famille).

Il est rajouté une subvention à l'Association des Noms Burlesques, la commune souhaitant renouveler son adhésion (50 €).

Le SUD GIRONDE FOOTBALL CLUB a sollicité une subvention de 1000 €. M le maire explique que l'on verse déjà 800 € : la participation de la commune ne se limite pas à la subvention (nettoyage des locaux une fois par semaine, tonte du terrain par un l'employé municipal, cotisation du container à ordures, électricité stade et locaux, gaz).

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les subventions ci-dessous énoncées :

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Familles Rurales	750,00 €
Espoir et Joie de Vivre	381,00 €
Gym Club	350,00 €
Sporting Club	800,00 €
Anciens Combattants	122,00 €
Coopérative Scolaire	152,00 €
ACCA	300,00 €
USSEP ASSO cudos	100,00 €
APLED CUDOS	200,00 €
Voyage école Primaire	653,00 €
SOUS TOTAL	3 808,00 €

ASSOCIATIONS DIVERSES

Prévention Routière	80,00 €
Association des dons du Sang	80,00 €
EQUIPE ST VINCENT	490,00 €
GDSA 33	200,00 €
ASSOCIATION JEUNES SAPEURS POMPIERS	50,00 €
Paralyses de France	50,00 €
TELETHON	100,00 €
Noms Burlesques	50,00 €
Croix rouge	50,00 €

TOTAL COMPTE 6574 **4 958,00 €**

VI VOTES DES BUDGETS PREVISIONNELS 2016

1) commune

M PORTES aborde les projets d'investissement qui ont été retenus pour le budget 2016 :

Programme 21 matériel : Il est décidé d'acheter un défibrillateur (1800 €). Il sera installé à l'extérieur. Il reste à définir l'emplacement le plus judicieux quant à son utilisation.

10 tables supplémentaires en 180cm pour la salle des fêtes (utiles pour les lotos), tableau d'affichage pour la mairie (mur côté parking poste), 2 poteaux pivotants pour les 2 voies d'entrée au parking de la salle des fêtes afin d'empêcher l'accès des gros véhicules.

Programme 27 voirie : réalisation d'un pont commun au Pélissey, avec le Syndicat du Ciron, réfection du chemin de Pitègue, réfection des 2 accès au parking de la salle des fêtes, réfection chemins de Rague et Pelissey, aménagement du pont de Sarraute

Programme 28 Bibliothèque : Acquisition d'un logiciel propre au fonctionnement des bibliothèques (3000 €). Une aide de 606 € a été sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Programme église 38 : Etude par le géomètre pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite (2250€), plan topographique nécessaire à l'étude (900 €), remplacement du vieux moteur de la cloche (1320 €).

Programme cimetière 40 : remise en service du logiciel de gestion du cimetière et assistance juridique pour l'élaboration d'un règlement des cimetières.

Programme aire de jeux 52 : un complément financier est nécessaire suite à l'augmentation de la surface de la structure à réaliser (3500 €).

Programme Village Horizon 53 : renouvellement de licences pour les logiciels comptables et administratifs (2600€).

Programme Salle de Fêtes 54 : rénovation des peintures extérieures (6598 €), étude par l'architecte pour un projet de modification de la salle des fêtes,

Programme DFCI 56 : travaux de réfection de la piste « la Croix rousse » en collaboration avec la DFCI (22876 €) Des aides seront sollicitées auprès de l'état et de la DFCI. La commune participera pour 587 €.

Programme gestion différenciée 62 : 2^{ème} programme avec l'acquisition de plantations et de matériel (3300 €). Des aides auprès de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental sont sollicitées.

Dans les restes à réaliser on retrouve les travaux de réfection du petit atelier, l'étude concernant l'église St Jean par l'architecte, M LEBLANC, la réalisation de l'aire de jeux et une marquise pour l'entrée du logement St Clément.

Concernant la dette, la commune n'a plus qu'un seul emprunt SDEEG (enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, éclairage public sur la RD 12).

La section investissement s'équilibre à 159 800.36 €.

La section fonctionnement s'équilibre à 766 054.39 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 215 371.39€ comprenant l'excédent de 864.96 € du budget CCAS (budget clôturé au 1/01/2016).

2) **Salon de coiffure**

Le budget est équilibré :

En fonctionnement pour 3 919.25 € et en investissement pour 4 815.15 €. Ce budget est autonome : les loyers couvrent l'emprunt.

3) **Multiple rural**

Le budget est équilibré :

En fonctionnement pour 17 882.14 € et en investissement pour 10 749.16 €

Ce budget est autonome : les loyers couvrent l'emprunt.

4) **Cercle**

Le budget est équilibré :

En fonctionnement pour 7 597.24 € et en investissement pour 25 094.74 €.

Reprise de restes à réaliser pour 21 545 €.

Ce budget est autonome : les loyers couvrent l'emprunt.

VII FOND D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC 2016)

M le maire présente la nouvelle répartition du FDAEC 2016 annoncée par le président du Conseil Départemental.

La subvention se compose d'une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe est de 8000 € pour toutes les communes.

La partie variable est affectée d'un coefficient dégressif par rapport à la population INSEE.

Pour Cudos la subvention accordée sera de 14 056 €. Elle sera affectée aux travaux de réfection des Chemins de Rague et Pelissey (coût 22 590HT).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- charge M le maire de demander au Conseil départemental de la Gironde de lui attribuer l'aide proposée de 14 056 €, qui sera affectée à la réfection de deux chemins ruraux pour un coût de 22 590 € HT, programme 27 voirie.
- d'assurer le financement complémentaire de ce programme par autofinancement.

VIII VENTE DE BOIS DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT FONCIER DE L'AUTOROUTE A 65

M le maire explique qu'il a confié le nettoyage du nouveau chemin situé le long de la voie ferrée, à l'entreprise DELASSIS BOIS.

Les arbres de différentes essences (chênes, pins, acacias..) seront débités en buches de 2 m. Il est convenu d'un prix de 5 € le stère. Le volume n'est pas connu puisque le bois n'est pas débardé pour cause de mauvais temps.

Le conseil Municipal accepte la vente de bois à la société DELASSIS BOIS pour un coût de 5 € le stère.

IX RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ : DELIBERATION DE PRINCIPE

M le Maire indique que le contrat d'avenir de Cyril BRANEYRE arrive à terme le 1 mai 2016. Le poste d'agent des espaces verts est nécessaire au fonctionnement du service. Toutefois, en accord avec l'agent il lui est proposé un contrat en CDD de 12 mois dans l'immédiat. La titularisation sera envisagée à l'issue.

Nous avons également recruté un agent d'animation pour un contrat occasionnel lié à l'accroissement d'activité dans le cadre des TAP. Cet animateur vient en complément de Mlle LUTARD Amélie qui gère un groupe de 20 enfants CM1 et CM2. Ce groupe doit être divisé en 2 pour une meilleure organisation.

Où le rapport de M le maire, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- De charger Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et le profil requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;
- La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 12 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984

X MUTUELLE SANTE COMMUNALE

M le maire rappelle le rendez-vous avec ACTIOM, association de courtiers qui propose à la commune un dispositif « ma commune ma santé » accessible par tous les habitants de la commune.

Cette association, après étude de plusieurs mutuelles, a retenu 3 mutuelles : MIEL, Santé Prévoyance et Smatis.

L'association ACTIOM sollicite un local pour tenir les permanences sur la commune. Une 1^{ère} permanence aura lieu le 9 juin de 9 h à 12 h à la mairie (salle du conseil).

Après l'entretien avec Mme JUHEL, l'information a été diffusée dans la presse.
Toutefois, il est nécessaire de signer une convention de partenariat avec la Sté ACTIOM.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M le maire à signer la convention avec l'association ACTIOM pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction et prendra effet à la date de la signature.

A ce jour, 10 personnes sont intéressées par ce principe.

XI RECTROCESSION PARTIE CHEMIN RURAL » Maugouvern » N° 7 (DELIB2016/03/011)

M le maire présente la demande de M SCHAMBACHER Jacques, 1 Maugouvern 33430 CUDOS, propriétaire des parcelles A544 et A 545. Ces parcelles sont desservies par le CR 7 de Maugouvern qui se termine sur sa propriété section A n°544. A ce jour, M SCHAMBACHER entretient cette partie du chemin. Par conséquent, il propose à M le maire d'acquérir la partie jouxtant sa propriété pour une longueur de 50 M.

Ouï le rapport de M le maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte de déclasser et d'aliéner la partie du CR7 pour une longueur de 50 m en partant de la parcelle A 544,
- accepte de vendre cette partie du CR 7 à M SCHAMBACHER Jacques pour une longueur de 50 m,
- charge le géomètre de réaliser le bornage de la partie à céder pour le déclassement,
- charge M le maire de nommer un commissaire enquêteur pour le déclassement et l'aliénation de cette partie de chemin,
- précise que les frais de géomètre , notaire et commissaire enquêteur seront à la charge du demandeur.

XII RETROCESSION CHEMIN RURAL « PITECQUE « N°64

M le maire explique que cette partie de chemin n° 64 passe derrière la maison de M CLAVE. Elle devait lui être cédée lors de la mise en route de l'aménagement foncier. Mais en raison de surfaces trop importantes, cette partie de chemin est restée à la commune.

Par contre, la transaction peut se faire pendant le travail de la commission de l'aménagement foncier.

La commune procèdera à un acte d'acquisition en la forme administrative. Ainsi il n'y aura pas de frais de notaire, mais uniquement des frais d'hypothèques pour environ 100 €.

XIII QUESTIONS DIVERSES

1) Marchés nocturnes

L'office de tourisme fait un appel à candidatures pour la mise en place de marchés nocturnes itinérants sur le territoire de la Communauté de Communes du Bazadais.

M DAURIAN propose d'accueillir un marché nocturne pour la fête locale.

Mme LALANE demande qui va s'en occuper et où va-t-on l'installer ?

M le maire est chargé de renvoyer la fiche de candidature pour accueillir un marché nocturne le 14 juillet prochain et de se renseigner pour l'organisation sur la commune.

2) BIBLIOTHEQUE : règlement intérieur

M le maire présente le nouveau règlement de la bibliothèque proposé par les bénévoles.

En résumé, l'accès à la bibliothèque est ouvert à tous, la consultation de documents est gratuite.

La bibliothèque est ouverte le lundi de 10 h15 à 12 h15 et le mercredi de 17 h à 19 h. Les mineurs peuvent s'inscrire avec présentation d'une autorisation écrite des parents ou représentants légaux.

M PLATON est référent pour cette structure.

50 personnes sont inscrites depuis l'ouverture.

Le conseil municipal approuve le règlement de la bibliothèque municipale.

3) *ASSOCIATION DES NOMS BURLESQUES*

La commune a versé une subvention la 1^{ère} année.

M le maire a été contacté par le président de l'association. Ce dernier souhaite que Cudos devienne actif dans l'association et organise une rencontre sur le territoire.

Un contact doit être établi avec la commune de Cocumont, commune membre de l'association.

Prochainement il est prévu une réunion à MON TETON.

Les Noms Burlesques organisent une manifestation à Marans (proximité de La Rochelle) les 8, 9 et 10 juillet prochains. Cudos pourrait y participer avec présentation d'un produit local, une vache bazadaise par exemple.

4) *LOCATION SALLES MOBILES*

M LANTIER, loueur des salles mobiles pour la fête communale cesse son activité. Son repreneur est domicilié sur la commune de Coutras. Un contact sera pris afin de prévoir la location pour la fête communale de 2016 et connaître les nouveaux tarifs.

5) *ANCIENS COMBATTANTS*

Une classe du lycée privé St Clément s'est déplacée à Verdun pour la dernière commémoration et s'est recueillie sur la tombe d'un soldat de Cudos inhumé à Verdun. En accord avec l'association des anciens Combattants, une gerbe a été déposée sur la tombe.

En remerciements, les anciens combattants ont fait un don de 40 €. Le chèque sera remis à la coopérative scolaire pour les enfants de l'école de Cudos.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est confiée aux conseillers :

M PORTES questionne sur le projet des « Senioriales ».

Le président des Senioriales précise que Cudos est une trop petite commune pour héberger un tel projet (environ 50 maisons).

M le maire a également contacté LOGEVI, constructeur de logements sociaux. La demande de logements n'est pas assez importante : Ils ont eu des difficultés à louer le logement de Mme LAULAN.

M le maire va recontacter M GUERRERO, agent Immobilier. Par contre ce dernier ne fait que la construction, il ne gère pas les locations.

M LESBEGUERIE signale que l'éclairage du lotissement des Hauts de Labeyrie est allumé la journée.

Le lotissement étant privé, M le maire lui conseille de se mettre en relation avec la présidente du Syndic, Mme MAZZIERE.

M PLANTON demande des informations sur les compteurs LINKY de EDF.

Familles Rurales a assisté à une réunion, suite aux déclarations de la commune de St Macaire. La commune ne sera équipée qu'en 2020.

Mme SERES : indique qu'il va falloir revoir l'organisation des TAP pour l'année prochaine, car une nouvelle répartition des élèves est prévue dans les 4 classes en raison des effectifs annoncés.

M MISTLER félicite pour le nettoyage du mur de l'enceinte de l'église.

FIN DE SEANCE 23H 30